

(infime) remède à ma solastalgie¹

Savonnières (Indre-et-Loire),
Le 9 novembre 2020,

Il y avait là, au bord de l'eau, entre une plage éphémère et une jolie prairie, deux énormes peupliers à qui j'avais pris l'habitude de confier quelques peines. Quand j'ai décidé de rejoindre ces paysages et de m'y installer, cette prairie aux peupliers, à l'extrémité nord du barrage de Savonnières, avait pesé dans la balance. Je pouvais me lover au creux des gigantesques troncs des anciens habitants de la rivière. A toute heure, je musardais sur ces berges, tantôt entouré des modestes plaisanciers qui se réunissent ici, tantôt profitant d'un calme plein, bercé par le val du Cher, et jouissant du paysage qui s'offre ici. Je conduisais là les amis qui voulaient bien me rendre visite. Aux côtés des racines de mes amis peupliers, j'ai trempé mes enfants dans la rivière – quand c'était possible².

Depuis très longtemps, des poissons « grands migrateurs »³ remontent ce cours d'eau que nos aïeux ont assez massivement aménagé afin de répondre à la croissance de leurs besoins, principalement commerciaux (navigation) et accessoirement énergétiques (moulins). Dès lors, à Savonnières, les espèces vivantes dont la migration est le mode d'existence, se retrouvent face à un mur⁴.

Aujourd'hui, renseignés que nous sommes face aux enjeux écologiques, nous n'acceptons plus que ce barrage continue de faire obstacle aux mouvements vitaux de poissons en danger. Nos sociétés aux institutions fatiguées, aux solidarités fragiles, attaquées de toutes parts par les catastrophes naturelles, les prolifération biologiques inconnues, et menacées comme jamais par les bouleversements climatiques et l'effondrement de la biodiversité, se décident à « restaurer » la « continuité écologique »⁵, à « rendre » de toutes petites surfaces du monde aux vivants pour lesquels elles demeurent essentielles.

1 - « Je définis la "solastalgie" comme la douleur ou la détresse causée par une absence continue de consolation et par le sentiment de désolation provoqué par l'état actuel de son environnement proche et de son territoire. Il s'agit de l'expérience existentielle et vécue d'un changement environnemental négatif, ressenti comme une agression contre notre sentiment d'appartenance à un lieu » - Glenn Albrecht, Les Émotions de la Terre. Des nouveaux mots pour un nouveau monde, Les Liens qui libèrent, 2020.

2 - Depuis quelques étés, dans le monde entier, les équilibres de la terre ne semblent plus pouvoir réguler la prolifération de la vie microbienne : des virus et des bactéries – pas toujours désirables pour les humains – se développent. Celles d'ici, qu'on appelle les « cyanobactéries », nous tiennent alors prudemment sur les berges. Voir, par exemple, l'arrêté municipale du 3 août 2017, à Montrichard (250 encablures en amont de Savonnières), qui interdit – entre autres activités - de « jouer avec des bâtons ou des galets ayant été immergés dans le Cher ».

3 - Il s'agit des espèces amphihalines dont l'existence est rythmée par des séjours entre eau salée et eau douce, principalement ici : l'aloise, la lamproie, l'anguille. Voir le « suivi des poissons grands migrateurs sur le Cher aval » réalisé en 2017 par le bureau d'études ECOGEA pour le compte de l'Établissement public Loire. On notera d'ailleurs la superbe photo de Savonnière prise exactement depuis la petite niche entre les peupliers, page 129 du rapport. Par ailleurs, l'agence de l'eau nous propose une vidéo promotionnelle qui présente quelques enjeux et jolies vues : https://www.youtube.com/watch?v=qpQliQcwyFo&feature=emb_logo

4 - L'étude déjà citée note une surpopulation d'anguilles en aval du barrage de Savonnières, elle précise : « il paraît logique de trouver l'abondance maximale à Savonnières, car d'une part, c'est le site de pêche le plus aval et donc le plus "alimenté" par les nouveaux arrivants, et d'autre part, c'est le premier point de blocage de l'axe, avec, de fait, un effet d'accumulation » (page 115). L'étude constate un « abaissement anormal des densités » d'individus migrateurs en amont du barrage (page 119 par exemple).

5 - La Directive Cadre sur l'Eau de 2000, reprise par le législateur français en 2006 dans la « Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques », définit la continuité écologique comme « la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri, le bon déroulement du transport naturel des sédiments ainsi que le bon fonctionnement des réservoirs biologiques ». L'article L.214-17 du Code de l'environnement contraint les gestionnaires d'ouvrages empêchant cette continuité sur le Cher aval (et donc à Savonnière) à une restauration de celle-ci et ce, avant juillet 2017.

Restaurer, pour ne pas dire réparer, alors qu'il s'agit précisément de cela : d'une réparation. Réparer un peu du vivant maltraité en revenant sur un aménagement, un barrage ici, qui non seulement porte démesurément atteinte au milieu de vie des poissons migrateurs mais qui est même devenu inutile aux enfants de ceux qui l'avaient espéré. J'observe, ici et ailleurs, que cette deuxième condition, la « non-utilité » de l'aménagement, en tout cas, sa nouvelle incapacité à répondre à la fonction productive à laquelle nous l'avons assigné, est une condition absolument nécessaire à une quelconque étude de « restauration ». Dit autrement, si nous concédons quelques réparations au vivant que nous exterminons⁶, c'est à la stricte condition que cette réparation ne contrevienne pas à la marche productive et croissante de nos économies. Or, nous verrons ici, que cette condition nécessaire, n'est pas encore suffisante. Il faudrait de surcroît que cette réparation engendre de l'activité économique (pour le secteur « BTP » en premier lieu⁷), de la consommation de matières premières ou transformées et, enfin, qu'elle ne touche à rien de nos habitudes humaines, de nos modes de vie humains, de nos « identités⁸ » humaines. Il semble que nous serons prêts à réparer quelque écosystème, le jour où, assurément, plus aucune trace d'intérêts humains, supposés ou fantasmés, ne viendraient prendre la défense de l'outrage au milieu.

Ainsi, à Savonnières, en ce début de vingt-et-unième siècle, les administrations dépositaires du bien public se chargent d'une « restauration de la continuité écologique de la rivière ». En simplifiant, disons que deux grands types d'opérations sont étudiées : un effacement⁹ plus ou moins fort du barrage ou un contournement, avec des variantes également¹⁰. Ici s'ouvre un conflit entre les tenants de la première option, l'État en particulier, et quelques collectivités locales, dont la mairie de Savonnières¹¹. La deuxième option, qui ne gère que la continuité piscicole¹² (et non pas le libre transfert des sédiments), remportera la mise. Les tenants de cette solution, qui s'offusquaient jadis (voir le compte-rendu du conseil municipal du 11 mai 2017 par exemple) du coût de l'effacement du barrage à près d'un million d'euros, ont réussi à faire déboursier 1 352 000 euros HT d'argent public, dont 1 294 650 euros, hors taxe toujours, pour « Vinci construction terrassement » et la création d'une rivière de contournement. Les « négociations » passées entre institutions conduisent à faire un choix qui ne répare pas vraiment et qui, surtout, porte de nouvelles atteintes au milieu épuisé.

Il s'agit donc de construire une déviation du Cher au niveau du barrage¹³. L'opération produira 15 000 m³ de « déblais », de quoi remplir cinq piscines olympiques (15 000 m³). Elle importera, en camions, 5 800 m³ d'enrochements (deux piscines olympiques...). Elle mobilisera de complexes machines, dont une trancheuse, permettant d'injecter directement le ciment dans le sable de la rivière. S'il fallait faire un bilan de l'impact d'un tel aménagement sur le milieu, si l'on acceptait d'ajouter aux 1 352 000 euros HT d'argent public les coûts payés par le biotope et la biosphère pour contribuer à cette installation, on ajouterait : les fournitures impayées de matières premières (sables, eau, roche...), l'absorption benévole de tonnes de CO₂ produits

6 - « La nature décline globalement à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine - et le taux d'extinction des espèces s'accélère, provoquant dès à présent des effets graves sur les populations humaines du monde entier ». Rapport de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) publié en 2019. Voir www.ipbes.net.

7 - Les « confinements » de 2020 nous donnent une idée assez précise de l'ordre d'importance des secteurs de l'économie française, proportionnelle à leurs bons traitements par les règles inédites régissant alors nos sociétés. Il « vaut » manifestement mieux vendre du ciment que des livres.

8 - Le formidable article de La Nouvelle République, journal local, du 11 juillet 2018, qui se félicite de la non-destruction du barrage et que je cite longuement plus bas légendait sa photo ainsi : « Le barrage, ouvrage indispensable à l'identité de Savonnières ».

9 - On ne détruit jamais vraiment un barrage, on pratique un « arasement ». J'y reviens plus bas.

10 - Voir les derniers documents techniques disponibles sur le site de l'Établissement Public Loire : <http://www.eptb-loire.fr/etude-des-ouvrages-sur-le-cher-aval>. Notamment le diaporama du Copil du 23/02/2016.

11 - Voir le compte-rendu du conseil municipal du 11 mai 2017, par exemple.

12 - Et qui, dans le meilleur des cas, la gère « imparfaitement ».

13 - Voir la brochure « création de la rivière de contournement du barrage de Savonnières » du syndicat mixte « Nouvel Espace du Cher » - maître d'ouvrage du projet.

par les engins et leurs aller-retours, la livraison d'un sol, bioturbé depuis des siècles, à l'artificialisation, le don d'une prairie et de milliers de tonnes de terres végétales et, enfin, le sacrifice de mes chers peupliers.

Dans la brochure du projet, ni ailleurs d'ailleurs, aucune mention n'est faite de mes amis peupliers. Pourtant, à l'été 2020, quelques jours à peine après les débuts du chantier, les engins leur ont réservé un sort radical. Pas eu le temps de dire au revoir, ni même de protester. Leur immenses corps abattus furent dépecés frémissants.

Dès lors, la question qui anime ma tristesse et le souvenir de mes amis fauchés est la suivante : Quel est l'autel de leur sacrifice ? Dit autrement, au nom de quoi avons nous, moi y compris, fait ou laissé faire ce choix, celui d'un contournement si lourd écologiquement, plutôt qu'un effacement - même partiel - du barrage ?

La brochure présentant le projet précise, depuis des évidences stupéfiantes : « Dès la conception (de la rivière de contournement), il était évident qu'un tel chantier ne devait pas dégrader l'existant ».

Qui (ou qu'est-ce qui) n'est pas dégradé et qu'est-ce qui (ou qui) l'est ? Dit autrement, à qui profite le crime, et qui sont, finalement les victimes ? Au-delà de ces questions, un autre, plus profonde peut-être : qui a le droit d'être considéré comme une possible victime et donc, en droit comme en éthique, qui a la valeur d'une personne ? Qu'es-ce qui, et qui est, « l'existant » ?

Je dois vous confier qu'à ma souffrance, causée par la disparition de mes amis, s'ajoute mon désespoir à la lecture des arguments et des imaginaires qui ont poussé nos institutions et nos représentants à faire ce choix politique lourd de conséquences.

En premier lieu, il y a l'incapacité à ne pas aller de l'avant. Dit simplement, nous ne savons pas, simplement, détruire, réparer, remettre en état. Tout semble se passer comme si il fallait absolument que cette « restauration » soit un acte de bravoure de l'intelligence humaine, un acte de développement technique, un progrès. Nous ne pouvons nous résoudre à réparer nos bêtises, il faut s'appuyer sur les « techniques les plus récentes et les plus performantes » de l'ingénieur qui confie, comme pour nous rassurer : « c'est calculé au demi-centimètres près »¹⁴. De quoi nous protège ce calcul ? Dans quelle mesure nous éloigne-t-il d'un regard et d'un contact, simple et direct, « dé-mesuré »¹⁵, avec une prairie dévastée et des arbres tronçonnés ?

Quand les mêmes ingénieurs se sentent contraints, pour des questions d'images - j'imagine, à faire montre de leur engagement écologique, le propos, ubuesque, traite des huiles bios sur les chaînes des tronçonneuses¹⁶. Nous ne sommes pas très loin du temps, il arrive, où les assassins disposeront de couteaux aux normes écologiques, où les dommages au vivant auront leur « label vert ».

Quand on s'intéresse à ce « cas » du barrage de Savonnières, et aux discours qui l'accompagnent, force est de constater que, non seulement les discours autour de l'écologie sont pour le moins paradoxaux¹⁷, non seulement les arguments budgétaires ne tiennent pas une seconde, mais surtout, que les choix sont motivés par des imaginaires, des opinions et des propos autour du paysage et du patrimoine de

14 - Sur TV Tours, consultable par ici : www.dailymotion.com/video/x7wo3h2

15 - Pour reprendre le beau concept de mes amis humains, Sophie et David, dans « Le Toucher du monde, techniques du naturer » (David gé Bartoli et Sophie Gosselin, publié aux « éditions dehors » en 2019).

16 - Sur France 3, cette fois ci : <https://www.youtube.com/watch?v=wPPFsjCYp8Y>

17 - Pour finir de s'en convaincre, j'invite à une flânerie numérique sur la page facebook du maître d'ouvrage, le Nouvel Espace du Cher. En date du 16 septembre (soit deux jours après le démarrage du chantier), on peut d'ailleurs lire : « (Chantier Savonnières! Aujourd'hui, abattage des 2 très vieux peupliers sur le tracé de la rivière de contournement. A suivre : la construction des bassins de filtration des futures eaux de pompage ». C'est maigre, mais il faudra se satisfaire de l'épitaphe.

Savonnières, et que ces derniers sont amplement discutables. Ce dernier point est peut-être le plus fécond et porteur pour l'avenir. Portons le conflit¹⁸, puisqu'il y en a un, sur les motivations des choix plutôt que sur la « pureté écologique » de l'intervention. Gageons qu'un tournant potentiel dans nos représentations de « ce qui vaut » saurait bénéficier, à l'avenir, à la santé de nos écosystèmes.

Comprenons nous bien. Il semble évident et tout à fait bénéfique de restaurer la continuité des milieux, mais pourquoi, à ce compte là, faire ce choix, lourd, de la rivière de contournement et du saccage collatéral d'une prairie et de superbes peupliers ? Et bien, la réponse se trouve dans les arguments résumés par les petits articles de la gazette locale (« La Nouvelle République »).

Pour n'en prendre qu'un seul, en date du 11 juillet 2018, mentionnons « Le barrage sauvé de l'arasement par un bras de contournement ». La photo accompagnant l'article est légendée : « Le barrage, ouvrage indispensable à l'identité de Savonnières ». Qu'on nous permette de reproduire ici, l'intégralité de l'article :

« C'est en informations diverses lors du conseil municipal du 5 juillet que Nathalie Savaton, conseillère déléguée à la Métropole, a donné cette information que tous attendaient : le barrage sur le Cher, qui fait l'identité et le charme de Savonnières, ne sera pas arasé, c'est-à-dire détruit, mais contourné. Il faut dire qu'il y avait un réel danger de le voir disparaître puisque continuité écologique de la rivière oblige, il fallait trouver une solution pour que les poissons migrateurs puissent la remonter sans obstacle. Mais faire disparaître le barrage, c'était aussi faire disparaître la retenue d'eau avec toutes les conséquences qu'on imagine sur le paysage à jamais transformé, la disparition de l'activité de batellerie et, sans doute aussi, des touristes de la Loire à vélo. Ou, du moins, à ne plus les voir que passer car ils sont nombreux à faire une halte sur l'aire ombragée en bord de Cher. La solution, le maire Bernard Loido l'avait trouvée il y a déjà longtemps. Il fallait un bras de contournement, mais se posait le problème de son financement. Aussi bien l'Agence de l'eau que la Région trouvaient que l'arasement était la solution la plus simple et la moins coûteuse. Le Département, la Métropole et la commune voulaient la rivière de contournement et ils ont gagné le combat. Celle-ci se fera en 2020, devr ;ait être longue de 200 m, descendre de 2 m, 25 par petits paliers et être profonde d'environ 50 cm »

Commençons par quelques remarques sur les faits. Premièrement, « arasé » ne veut pas exactement dire « détruit », et, de toute manière, l'arasement complet posait ici quelques questionnements concernant la bonne tenue des berges maçonnées, contreforts du bourg de Savonnières. Il était donc, évidemment, plutôt question d'un arasement partiel du barrage (plutôt vers la rive droite), ce qui n'est pas du tout une « destruction ». En fait, le principal effet de cet arasement aurait été la baisse considérable du niveau de l'eau entre le Grand Moulin de St-Genouph (six kilomètres en amont) et Savonnières. Cette portion, qui ressemble aujourd'hui à un canal, au courant faible et à la profondeur importante (entre deux et trois mètres même en été), aurait donc progressivement repris l'apparence d'une rivière « sauvage » - pour reprendre le terme consacré pour la Loire, prétendument « sauvage ». Apparence qui, d'ailleurs, est celle du Cher entre Savonnières et la confluence (quelques kilomètres en aval), portion sur laquelle j'engage les curieux et les curieuses à venir faire un tour pour profiter de la faune et de la flore qui s'expriment passionnément. C'est donc de ça dont il s'agit, ce qui a coûté la vie à mes amis peupliers et à leur prairie, un « combat » contre l'abaissement (important certes) de la ligne d'eau du Cher sur à peine six kilomètres de son cours¹⁹.

Deuxièmement, les conséquences possibles, dramatisées dans l'article, de cet abaissement de la ligne d'eau sont très largement discutables. Si la récente batellerie de loisir et de tourisme, qui a

18 - l'attire l'attention sur le fait que le vocabulaire martial, que je reprends ici parfois, est amplement issu des discours politiques et institutionnels que je commente : gagner le combat, stratégie, abatage...

19 - Dans l'absolu, la rivière Cher présente de très importantes fluctuations du débit (plus importantes que sur la Loire). Voir les données de la « Banque Hydro » de l'État, disponible ici : www.hydro.eaufrance.fr.

économiquement besoin de fonctionner l'été - quand l'étiage est au plus bas, aurait été indéniablement impacté, ce que l'on peut légitimement regretter²⁰, il est par contre ridicule d'imaginer un quelconque impact de cette variation du niveau de l'eau sur la fréquentation des cyclotouristes. Ce dernier élément, devenu depuis quelques années l'alpha et l'oméga des relations hommes/rivières en région Centre, devient ici un argument paravent. La prairie détruite pour le compte de la rivière de contournement accueillait, chaque année, week-end et vacances, de très nombreux touristes. Ceux-là, venant souvent des grands ensembles de l'ouest de l'agglomération tourangelle, toute proche, ne viennent pas souvent en vélo et ne consomment peut-être pas très « local ». D'ici à considérer que nous avons préféré, argumentairement au moins, les touristes au meilleur pouvoir d'achat, ceux qui font « halte sur l'aire ombragée en bord de Cher » (en face, parfaitement en face, de la prairie détruite) il n'y a qu'un pas²¹. Plus généralement, notons le côté paradoxale de l'argument. La communication régionale ne cesse de vanter les possibilités offertes par la « Loire à Vélo »²² pour savourer la Loire « sauvage ». Ici, on utilise le même argument, la « Loire à Vélo », pour défendre un barrage...

Notons ensuite que, dans cet article (très proche des opinions et des termes employés par les élus et les élues de Savonnières), l'avancée historique que constitue la restauration de la continuité écologique, la réparation du milieu de vie nécessaire à des espèces menacées, n'est guère valorisé. Dans un précédent article, titré « la survie du barrage menacée »²³, le journaliste relatant le conseil municipal de Savonnières semble parfois regretter que « s'opposer à la migration des poissons » ne soit pas « une option possible ». Et la seule « survie » qu'il recherche par ailleurs, celle du barrage, est une survie métaphorique²⁴. Rappelons que la seule vie réellement menacée ici est celle des migrateurs puis d'une prairie et de ses habitants, végétaux ou animaux entre autres. On apprendra ensuite que cette menace, elle, était bien réelle. Plus globalement, l'ensemble des éléments de communication autour du projet, notamment ceux du maître d'ouvrage (le syndicat mixte Nouvel espace du Cher), font peu de place à l'enjeu central du projet, qui semble être vécu, et qui est sûrement vécu d'ailleurs, comme une pure contrainte législative, et très rarement, comme un enjeu de civilisation, tenant à l'honneur comme à la survie de la biodiversité dont nous faisons partie. Si, comme le dit l'article, il y a un « réel danger » à voir disparaître quoique ce soit et qu'il est de notre devoir de « sauver » quoi que ce soit, est-ce bien du barrage dont nous devrions parler ?

Si nous avons réellement conscience de l'enjeu, et que la vie d'espèces menacées nous importait, prendrions nous les mêmes décisions ?

L'argument le plus employé, relié à des enjeux esthétiques et à des représentations de valeurs, c'est « l'identité et le charme de Savonnières » et les conséquences sur le « paysage à jamais transformé ». Il est important de considérer la direction de l'irréversible. Ce qui est « à jamais transformé » ici c'est un sol, façonné par les forces bio-géo-physiques²⁵ de la terre depuis des millénaires et dans lequel on injecte du ciment. On ne revient pas, jamais, complètement, sur une telle intervention. Si un paysage, ici, a été

20 - Fervent amateur de batellerie par ailleurs, je suis convaincu qu'elle aurait su s'adapter. Cette fois cela aurait été aux bateaux de s'adapter à la rivière, et non l'inverse. En tout cas, on a préféré le contournement et ses conséquences, à cet effort d'adaptation. Nos modes de navigation ne sont pas négociables ?

21 - Je n'entre pas plus profondément dans ces considérations qui nous inviteraient à relire les arguments politiques à l'aune des types de public favorisés (touristes à vélo, canoë/kayak, bateliers, etc) et défavorisés (classes populaires, familles ne pouvant pas partir en vacances à l'océan, pêcheurs locaux, etc.) par la délibération finale.

22 - La « Loire à Vélo », itinéraire cyclable et opération touristique d'ampleur, passe ici au bord du Cher, et non au bord de la Loire. Ceci principalement parce qu'un itinéraire trop absolument ligérien aurait « contourner » le Château de Villandry (au bord du Cher - juste après Savonnières).

23 - La Nouvelle République - 16 mai 2017.

24 - Un barrage n'est pas vivant, sauf, métaphoriquement.

25 - J'utilise cette expression fort laide pour prendre acte de l'entrelacement des puissances telluriques physico-chimiques et biologiques que mettent en avant de nombreux travaux scientifiques regroupés sous la très mal nommée « hypothèse Gaïa » (qui n'est pas une hypothèse, mais une théorie scientifique). Voir par exemple « Atmospheric homeostasis by and for the biosphere : The Gaia hypothesis » de J.E. Lovelock et L. Margulis dans le numéro 26 de la revue Tellus (1974).

« dénaturé », il l'a été depuis des dizaines d'années par la construction d'un barrage, et il l'est par la construction d'un contournement. En aucun cas, l'arasement, partiel ou total, du barrage n'aurait « dénaturer » quoi que ce soit. Au mieux, il aurait un peu réparé, il aurait un peu, si le mot faisait sens dans le débat public autour des questions environnementales, « re-naturer ».

Le paysage est un ensemble de données et de représentations issues des relations entre l'homme et son milieu. Les forces anthropiques et bio-géo-physiques ayant présidé et présidant encore à sa constitution sont irrémédiablement liées²⁶. Le choix qui nous reste aujourd'hui, consiste à assumer « ce qui vaut » au sein du continuum de la vie humaine et non humaine pour constituer ce paysage. Dit tout autrement, il existe bien un paysage (qui formera peut-être une « identité ») constitué par les réparations, les équilibrages, les ensauvagements. Il existe bien, et il est destiné à exister à l'avenir, un paysage féral²⁷ faisant place, honorant même, les traces du passé, les ruines des coups portés au vivant autant que les réparations possibles. Il est grand temps que nos sociétés, dont on flatte l'immense culture par des labels en tout genre²⁸, sachent produire et valoriser les ruines de la modernité. Nous entrons dans une époque où nous allons produire des ruines par milliers²⁹, plus ou moins significatives, et nous avons un intérêt, biologique et culturel, à savoir le faire. Le nouveau paysage qui, à Savonnières, aurait pu se faire jour, au-delà de la mise en scène d'un reste de barrage moderne, devenu inutile, aurait comporté une fluctuation du niveau de l'eau, des berges vivantes³⁰, une présence accrue de faune (reconnaissante), un espace de prairie, magnifiquement surplombant, abrité d'antiques peupliers, etc. Cela aurait été, nulle doute, un autre paysage, visuel et sensible, mais cela aurait été, encore et peut-être plus significativement, un paysage plein de sens, rendant justice à la belle relation, renouvelée, entre des sapiens sapiens et leur milieu de vie.

A Savonnières, en 2020, nous n'avons pas mené le « combat » pour les poissons migrateurs, encore moins pour les peupliers ou pour la cohérence d'une frugalité d'intervention sur un milieu déjà bombardé, non, mais pour sauvegarder une image de ce qui vaut et pour la continuité de la possibilité d'instagramer la même image, du même village, à quelques insignifiants peupliers près.

Nous avons combattu pour « sauver » l'image du monde moderne, puissant, productiviste et interventionniste, pour en prolonger la logique extractiviste (on se sert gratuitement dans le milieu) et économique (la puissance publique doit financer de l'équipement). Pour continuer de faire vivre le sentiment de puissance exaltée³¹ de la modernité, son incapacité à s'humilier, pour se placer à hauteur de l'écosystème et de ses dérèglements. Dans cette petite histoire, pas très importante mais très parlante, la « continuité écologique » et la « préservation du patrimoine » furent-elles autres choses que des éléments de discours pour la continuité économique et la préservation des dominations sociales et spécistes ?

26 - Cette intrication de l'action des hommes dans l'évolution de la terre définit une nouvelle ère géologique que certains nomment « anthropocène ».

27 - « Féral » est un adjectif désignant la « dé-domestication » ou la « dé-anthropisation » d'un phénomène. Une espèce animale, par exemple, est dite férale quant elle est « retournée à l'état sauvage ». Je dois notamment ce concept de paysage féral à Anna L. Tsing. Perdez vous sur : www.feralatlas.org.

28 - Que les amis de la Mission Val de Loire me pardonnent... Je les sais sensibles aux idées ici développées.

29 - Ici un barrage, là une remontée mécanique, un port, une centrale nucléaire...

30 - Le cycle biologique d'une rivière est intimement lié à l'étiage saisonnier. Celui-ci permet notamment la reproduction des espèces. Je renvoie, pour celles et ceux qui souhaitent creuser cet aspect des choses, au renouveau écologique produit à l'embouchure du Layon par l'abaissement du barrage (Chalonnnes-sur-Loire). On dit que les pêcheurs de là-bas, d'abord effrayés par la baisse importante du niveau de l'eau, sont aujourd'hui ravis de prendre soin d'une des plus grandes frayères à brochets de tout le bassin. Voir également la très belle vidéo de la « Fédération d'Indre et Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique » sur la continuité écologique : <https://www.youtube.com/watch?v=4yVQljX1640>

31 - Je renvoie encore à la communication inspirée du Nouvel Espace du Cher. Quand je finissais d'écrire ces lignes, il publicait sur facebook un post se félicitant de l'apport, en camion, de tonnes d'enrochements sur le chantier...

Au-delà de l'abattage d'arbres généreux, qui entendent nos râles et recyclent notre atmosphère, de la souillure d'un sable qui, depuis des millénaires purifie l'eau que nous buvons, au-delà de l'instrumentalisation de l'écologie, au-delà des occultations et des stratégies de communication, au-delà de tout ça, il y a l'incapacité de nos sociétés à se regarder en face, à accepter de réparer leur sottises sans en produire encore.

Ce qui prévaut toujours, ce n'est pas le vivant pour lui-même. Non, le jeu se déroule plutôt en une négociation d'intérêts humains au centre desquels, les écosystèmes sont des variables d'ajustement et, souvent, des dommages collatéraux. On en est, en politique écologique, à ne pas abolir la peine de mort, pour sauver l'emploi du bourreau³², voire, c'est encore pire, pour sauver l'image positive d'élus locaux³³ qui auraient sauvé un prétendu emploi d'un bourreau bien réel.

Il est temps de basculer dans une toute autre logique politique, d'élargir nos souverainetés et nos modalités, d'inviter dans nos décisions la considération du vivant et la volonté de « changer » ce qui, dans nos modes de vie, fait violence, renouvelée, au vivant.

Vous le ressentez sûrement à me lire : bâtir de tels projets sur des discours écologiques me plonge dans une profonde colère. Ceux et celles qui ont laissé faire cela, pensant que « c'était déjà pas mal », moi y compris, me font penser à ces alpinistes qui, face au raidissement soudain de la pente, décident de s'encorder mais n'estiment pas utile de placer quelques ancrages (la pente, finalement, n'est-elle pas si raide ?). Alors, tout à la satisfaction de leur décision, nappés de leur confortable sentiment d'une meilleure sécurité, heureux de pouvoir progresser, en voilà parfois un qui dévisse. Dévalant de concert, ils se rendent alors compte, rapidement et souvent bien trop tard, que la corde qui devait les sauver les emporte d'autant plus. La demi-mesure est parfois bien plus grave que la pleine mesure.

Je pense aux futures opérations que le Cher s'apprête à subir, d'ici, jusqu'à St Aignan. Je pense à mes amis peupliers à l'enterrement desquels je n'ai pas été invité et dont l'assassinat, au nom de l'écologie et du patrimoine, me plonge dans une profonde tristesse. Puissent-ils nous pardonner. Je pense aux peines que je leur avais confiées et qui, expropriées, me reviennent en cascade.

J'ai écrit cette bafouille cathartique, en forme de remède à ma solastalgie, pour m'obliger, à chaque passage du pont de Savonnières, chez moi, à me tenir droit dans ma souffrance, et à y puiser l'énergie pour contribuer à la transformation de nos institutions et de nos systèmes politiques. J'espère follement que nous pourrions dessiner un monde humain un peu plus juste et respectueux de ce que nous offre le large monde vivant. Tant qu'il nous l'offre encore.

Pascal Ferren
pascal.ferren@linversdelafusee.fr

ps : Yvan Petit, « slow-cinéaste » de talent, habitant le même petit coin du monde que moi, a proposé, sans concertation aucune entre nous, une forme de pendant cinématographique à ma plainte - plus planante et mélancolique. Attention, certaines images sont très violentes : https://www.youtube.com/watch?v=lhOoB_fKMpl

32 - L'image est un peu forte mais qu'est-ce que refuser, au nom du niveau d'eau causé par le barrage, d'effacer le barrage ?

33 - Rappelons que l'État, lui, plaiderait pour l'effacement du barrage.